

# La téléassistance **31**

au service des seniors  
et des personnes handicapées





Chef de file de l'action sociale et des solidarités, le Conseil départemental est particulièrement investi pour la construction d'une société véritablement inclusive.

Le Département met ainsi tout au long de l'année à votre disposition, un ensemble de services personnalisés et ajustés pour que vous puissiez vivre au mieux votre quotidien.

Le soutien à domicile constitue un axe important de notre politique qui s'inscrit dans le cadre des orientations définies par les schémas départementaux 2019-2023 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ainsi, pour que chacun vive mieux chez soi, le Conseil départemental s'appuie sur le développement des technologies et propose un dispositif, gratuit, très complet de Téléassistance qui compte à ce jour près de 27 000 abonnés.

Grâce à ce service qui bénéficie d'un financement de plus de 2M€ par an, la téléassistance permet à chaque abonné haut-garonnais une économie de 1500€ sur 5 ans.

Par ailleurs, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), dont le Conseil départemental a également la charge, fournissent l'appui nécessaire pour que, à domicile comme en établissement, les seniors et les personnes en situation de handicap aient accès aux services qui leur sont devenus indispensables.

Il en est de même des chèques de solidarité, de l'aide sociale, des haltes-répît, de l'accueil familial.

Ces dispositifs, toujours personnalisés et ajustés en fonction de l'évolution des pathologies, des progrès médicaux et techniques, contribuent à sécuriser le maintien à domicile, renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et apporter un soutien psychologique aux personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

C'est ce défi de la solidarité que nous relevons avec nos professionnels sociaux, médico-sociaux et de santé présents sur tout le territoire, notamment dans les Maisons de Solidarité, avec nos partenaires institutionnels et associatifs, avec les établissements d'accueil, mais aussi avec vous.

**GEORGES MÉRIC**  
Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Rester chez soi lorsque des incapacités viennent modifier notre façon de vivre est un choix que chacun devrait pouvoir faire en toute liberté.

Au Conseil départemental de la Haute-Garonne, c'est un sujet qui nous tient à cœur et guide nos actions. Au-delà de nos compétences obligatoires en matière d'accompagnement social, nous avons décidé de mener une politique volontariste pour accompagner, prévenir la dépendance, protéger et éviter l'isolement. C'est pourquoi, en complément des différentes prestations, nous avons élargi le dispositif de téléassistance pour vous apporter une réponse adaptée à vos besoins.

**ALAIN GABRIELI**  
Vice-Président en charge des Personnes âgées, Personnes handicapées, Accès aux soins



# LA SOLIDARITÉ AU BOUT DU FIL

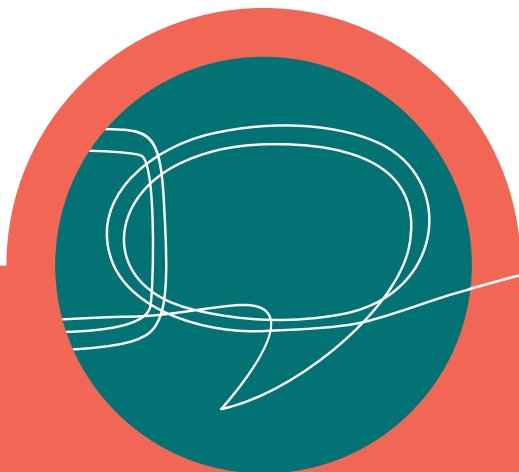
Une chaîne de solidarité s'organise rapidement  
pour vous apporter confort et réconfort,  
en toute sécurité.

Une télécommande vous permet d'alerter à distance  
la centrale d'écoute.

## SOMMAIRE

La solidarité au bout du fil.....	p.5
Comment fonctionne la téléassistance.....	p.6
La téléassistance classique.....	p.7
Des formules complémentaires adaptées aux besoins de chacun.....	p.8
Les conditions pour bénéficier gratuitement de la téléassistance 31.....	p.10
Comment faire la demande de la téléassistance 31 ?.....	p.10

## 24 HEURES SUR 24 7 JOURS SUR 7



## COMMENT FONCTIONNE LA TÉLÉASSISTANCE ?

### À votre domicile,

Vous serez équipé d'un système simple :

- Un transmetteur placé près de votre téléphone fixe ;
- Une télécommande ultra légère (sous forme de pendentif ou de bracelet) vous permet par simple pression d'alerter à distance la centrale d'écoute. Des déclencheurs spécifiques handicap peuvent être proposés.

### À la centrale d'écoute,

Une plateforme de réception d'appels informatisée permet à des chargés d'écoute et d'assistance de vous identifier immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**Dès la réception de votre signal,** la centrale d'écoute vous rappelle aussitôt :

**Si vous êtes en mesure de répondre,** nous ferons le point ensemble afin de prendre, avec vous, les dispositions nécessaires ;

**Si vous n'êtes pas en mesure de répondre,** la procédure est alors lancée.

- ▶ Le(s) contact(s) inscrit(s) dans votre dossier sont appelés : il s'agit de toute personne à proximité géographique, en mesure de se rendre à votre domicile en cas de déclenchement de la Téléassistance (enfants, petits-enfants, amis, voisins)
- ▶ Si vous n'avez pas de contact ou qu'il(s) ne répond(ent) pas, les services de secours sont mobilisés : SAMU ou pompiers
- ▶ Une fois l'intervention achevée, le référent éventuellement inscrit dans votre dossier est informé du déclenchement et des suites données. Il s'agit d'une personne qui ne peut pas participer à la procédure d'urgence mais qui souhaite être informée de son déclenchement et des suites données (enfant géographiquement éloigné)

Vous pouvez bénéficier de la téléassistance même si vous n'avez aucun contact et aucun référent. Si vous n'avez pas de contact ni de référent, vous pourrez si vous le souhaitez, bénéficier gratuitement d'une boîte à clefs pour faciliter, en cas de besoin, l'intervention.

## LA TÉLÉASSISTANCE CLASSIQUE

Un dispositif intégralement financé par le Conseil départemental. Vous n'avez rien à payer.

- ▶ Écoute et système d'alerte 24h/24 et 7j/7
- ▶ Assistance psychologique
- ▶ Diffusion de messages vocaux de prévention (canicule, grand froid)



Le matériel s'adapte à toutes les configurations téléphoniques (ligne analogique, Box ADSL... ou même en cas d'absence de ligne) et tous les opérateurs.



# DES FORMULES COMPLÉMENTAIRES ADAPTÉES AU BESOIN DE CHACUN

**Vous pouvez bénéficier d'un large choix de dispositifs complémentaires à des tarifs très avantageux :**

- pour vous sécuriser
- pour prévenir les chutes
- pour favoriser le lien social

## Téléassistance mobile

Bouton SOS Mobile au format de poche, pratique à transporter (attache porte-clés).

En cas de déclenchement, système de géolocalisation, ainsi que haut-parleur et microphone intégré pour communiquer avec la Centrale d'Ecoute en cas de besoin (compris dans l'abonnement).



## Détecteur de chute

En utilisant un algorithme et un capteur de pression, il peut détecter automatiquement une chute lourde.



## Chemins lumineux

Le dispositif diminue le nombre de chutes nocturnes par la sécurisation des déplacements de la chambre aux toilettes par exemple.



## Détecteur de fumée

Détecte les émanations suspectes de fumée. En cas d'anomalie, il envoie automatiquement un signal à la plateforme de téléassistance.



## Détecteur de gaz

Détecte les émanations suspectes de gaz. En cas d'anomalie, il envoie automatiquement un signal à la plateforme de téléassistance.



## Détecteur de monoxyde de carbone

Détecte les émanations suspectes de monoxyde de carbone. En cas d'anomalie, il envoie automatiquement un signal à la plateforme de téléassistance.



## Déclencheur montre contemporaine

Montre discrète au design contemporain dissimulant un déclencheur de téléassistance classique



## Détecteur d'ouverture de porte ou de présence

Permet de repérer des situations anormales et potentiellement à risque par rapport à un rythme de vie habituel.



## Boîte à clefs

Elle met à disposition les clefs du logement de façon sécurisée en cas de besoin d'intervention d'un tiers au domicile.



## Appel de convivialité

Prestation mensuelle d'entretien téléphonique avec des chargées d'écoute et d'assistance (2 appels par mois).



## Téléassistance mobile montre

Montre connectée géolocalisée permettant de sécuriser les sorties du domicile.



## LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE LA TÉLÉASSISTANCE 31

Il suffit de remplir une des cinq conditions suivantes :

- ▶ Avoir plus de 70 ans
- ou ▶ Être bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ou ▶ Être bénéficiaire de la PCH (Prestation de Compensation du handicap)
- ou ▶ Avoir un taux d'invalidité de 80 % et plus
- ou ▶ Être dans une situation de particulière fragilité \* (soins palliatifs, fin de vie...)

*\* Accès au dispositif sur avis du médecin du Conseil départemental*

## COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE LA TÉLÉASSISTANCE 31 ?

Vous devez compléter le coupon de demande joint à cette plaquette et le retourner, accompagné de la ou des pièce(s) justificative(s) dont la liste est précisée à la fin du coupon de demande.

**Le coupon est également téléchargeable en ligne sur [haute-garonne.fr](http://haute-garonne.fr)**

Dans le cadre de l'instruction administrative de votre demande, les services départementaux s'assureront de l'exactitude des informations renseignées dans le coupon de demande.

*\* Les données de votre dossier sont informatisées et soumises à la loi du 06/01/1978 qui protège les droits et libertés individuels. À ce titre, vous êtes informés que :*

- Les destinataires des informations sont les services du Conseil départemental et le service prestataire pour l'accès et le suivi dans le dispositif de la téléassistance ;
- Le destinataire des informations peut être un prestataire de service à des fins d'études et de statistiques, poursuivant un objectif d'amélioration du dispositif et d'évaluation de la politique publique ;
- Vous pouvez accéder à ces informations et les vérifier à tout moment, sur simple demande auprès du Président du Conseil départemental.



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Direction générale adjointe des solidarités

Direction Seniors et Personnes  
en situation de handicap

Service prévention, innovation,  
soutien aux aidants téléassistance 31

creation & impression CD31/22/01/8057



1, boulevard de la Marquette  
31090 TOULOUSE cedex 9

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

05 34 33 32 04 – 05 34 33 32 05

[www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)

